

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4209-2022

(ci-après « Énergir »)

**DEMANDE AMENDÉE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE FINANCIER
TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022**

(Articles 31(5), 75 et 159 de la Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q., c. R-6.01 (la « Loi »))

ÉNERGIR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle doit fournir à la Régie son rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2022 (ci-après le « **Rapport annuel 2022** »), conformément notamment à l'article 75 de la Loi et aux ordonnances applicables à cet égard;

[...]

3. Le 28 octobre 2022, Énergir déposait le suivi requis à la décision D-2019-176 (paragr. 50) portant sur la liste des projets signés inférieurs au seuil, tel qu'il appert de la pièce Énergir-14 Document 1, suite à quoi la Régie a rendu la décision D-2022-130 par laquelle elle prenait entre autres acte du dépôt de la liste;
4. Par la même occasion, Énergir annonçait que la preuve relative au Rapport annuel 2022 ferait l'objet d'un dépôt subséquent en décembre 2022;
5. De manière prioritaire à ce dépôt à venir, Énergir demande à la Régie d'accueillir, au plus tard le 23 janvier 2023, sa proposition de mettre fin à la rencontre d'information portant sur les documents constituant le dossier du rapport annuel, et ce, à partir du présent Rapport annuel 2022, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-2, Document 1;
6. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande;

[...]

ACCUEILLIR

au plus tard le 23 janvier 2023, la proposition d'Énergir de mettre fin à la rencontre d'information portant sur les documents constituant le dossier du rapport annuel, et ce, à partir du présent Rapport annuel 2022.

Montréal, le 9 décembre 2022

(s) Vincent Locas

M^e Vincent Locas
M^e Julie Sauriol
Procureurs d'Énergir, s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : dossiers.reglementaires@energir.com